

ageas SA/NV

Société Anonyme

1210 Bruxelles – Avenue du Boulevard, 21

R.C. Bruxelles n° 577.615

T.V.A. : BE 0451.406.524

Registre des Personnes Morales : 0451.406.524

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
du 21 Mai 2025

PROCES - VERBAL

La séance est ouverte à 10 heures 30.

Président: Monsieur Bart DE SMET
Secrétaire: Madame Valérie VAN ZEVEREN
Scrutateurs: Monsieur Wouter SMEKENS
Monsieur Thierry BUYTAERT

Le Président rappelle que la présente Assemblée se déroule en deux parties. L'Assemblée Générale Ordinaire se prononcera sur les points 2 à 5 de l'ordre du jour qui feront l'objet du présent PV, tandis que l'Assemblée Générale Extraordinaire délibérera sur les points 6 à 7, qui feront l'objet d'un PV dressé par le notaire, Maître Samuel Wynant.

Le Président confirme que :

- Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 18 des statuts.
- Pour pouvoir délibérer valablement sur les points 6 à 7 de l'ordre du jour, l'Assemblée doit réunir au moins la moitié du capital.
- Tenant compte qu'une première Assemblée ayant le même ordre du jour, tenue le 23 avril 2025 n'a pu délibérer valablement, le quorum légal n'ayant pas été réuni, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quel que soit le nombre de titres représentés.
- Pour être valablement prises, les résolutions sur les points 6 à 7 de l'ordre du jour doivent respectivement réunir une majorité de trois quarts des voix.
- Les autres résolutions sont prises à la majorité simple.
- Conformément à l'article 20 des statuts, chaque action donne droit à une (1) voix.
- Les actionnaires ont été autorisés à soumettre leurs questions par écrit et préalablement à l'Assemblée générale.
- Le Président constate qu'aucun incident ou difficulté technique relatifs à la participation à l'Assemblée par voie électronique n'a empêché ou perturbé le vote des actionnaires.

Le Président dépose sur le bureau :

1. Un exemplaire de la convocation adressée aux actionnaires nominatifs le 19 avril 2025, ainsi qu'aux administrateurs et au commissaire.
2. Les numéros justificatifs du 18 avril 2025 du Moniteur Belge et du 19 avril 2025 des journaux L'Echo et De Tijd.

Il invite les scrutateurs à parapher ces documents.

Il déclare qu'il leur fera déposer dans quelques instants la liste de présence et qu'il leur demandera de signer et parapher également ce document.

Conformément à l'article 7:140 du Code des Sociétés et des Associations, en considération de la détention de 6.241.440 actions propres, seules 192.696.846 des 198.938.286 actions existantes entrent en compte pour la détermination des conditions de présence.

Il résulte de la liste de présence que sur les 192.696.846 actions entrant en compte pour la détermination des conditions de présence, la présente Assemblée en représente 112.819.085.

Le Président confirme que la présente Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur tous les objets à l'ordre du jour.

L'Assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion et de contrôle de ageas SA/NV ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.

Le Président et les administrateurs présents répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet des points à l'ordre du jour.

Le Président soumet alors à l'approbation de l'Assemblée les propositions de résolution suivantes :

2. Rapport Annuel et Comptes Annuels, Dividende et Décharge de Responsabilité

2.1 Rapport annuel et Comptes annuels

2.1.1 Discussion du rapport annuel de l'exercice 2024.

2.1.2 Discussion des comptes annuels consolidés de l'exercice 2024.

2.1.3 Discussion et proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2024 et affectation du résultat.

2.2 Dividende

2.2.1 Information quant à la politique de dividende.

2.2.2 Proposition de distribuer un dividende total de 3,50 EUR par action ageas SA/NV. Un acompte sur dividende de 1,5 EUR par action ageas SA/NV ayant déjà été payé en décembre 2024, un dividende complémentaire de 2 EUR sera payable à partir du 6 juin 2025.

2.3 Décharge

2.3.1 Proposition de donner décharge de responsabilité aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.

2.3.2 Proposition de donner décharge de responsabilité au commissaire pour l'exercice 2024.

3. Rapport de rémunération

Discussion et proposition d'approuver le rapport de rémunération.

Le rapport de rémunération concernant l'exercice social 2024 est repris dans la section « Déclaration de Gouvernement d'Entreprise » du Rapport Annuel Ageas 2024.

4. Renouvellement de mandats

Conseil d'Administration

Renouvellement de mandats

4.1 Proposition de renommer Monsieur Bart De Smet en tant que membre non-exécutif du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2029.

4.2 Proposition de renommer Monsieur Jean-Michel Chatagny, en tant que membre non-exécutif indépendant¹ du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2029. Le Conseil d'Administration confirme qu'il n'a pas connaissance d'éléments susceptibles de mettre en doute l'indépendance de Monsieur Jean-Michel Chatagny au sens de l'article 7:87, §1, premier alinéa du Code des Sociétés et des Associations.

4.3 Proposition de renommer Madame Katleen Vandeweyer, en tant que membre non-exécutif indépendant¹ du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2029. Le Conseil d'Administration confirme qu'il n'a pas connaissance d'éléments susceptibles de mettre en doute l'indépendance de Madame Katleen Vandeweyer au sens de l'article 7:87, §1, premier alinéa du Code des Sociétés et des Associations.

5. Confirmation de la nomination du commissaire pour l'audit du reporting non financier (CSRD)

Sur recommandation du Comité d'Audit, proposition de nommer le commissaire PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par son représentant permanent, Kurt Cappoen, réviseur d'entreprises, pour la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité de la société pour une durée de trois ans qui viendra à échéance après l'Assemblée Générale chargée d'approuver l'information en matière de durabilité en date du 31 décembre 2026 et de confirmer que PwC Réviseurs d'Entreprises SRL est également chargé de faire rapport sur l'information en matière de durabilité au 31 décembre 2024. Les honoraires annuels pour cette mission s'élèvent à EUR 130.738 par an (plus TVA), et seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord écrit entre les parties.

Le décompte des votes exprimés pour chacun des points de l'ordre du jour est repris en annexe.

Le conseil d'administration a répondu lors de l'Assemblée aux questions écrites reçues avant l'Assemblée.

Sont également annexés le texte des questions et considérations que les actionnaires ont demandé d'annexer au présent procès-verbal, ainsi que le texte des réponses données, si le contexte l'exige.

¹ A comprendre au sens de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance.

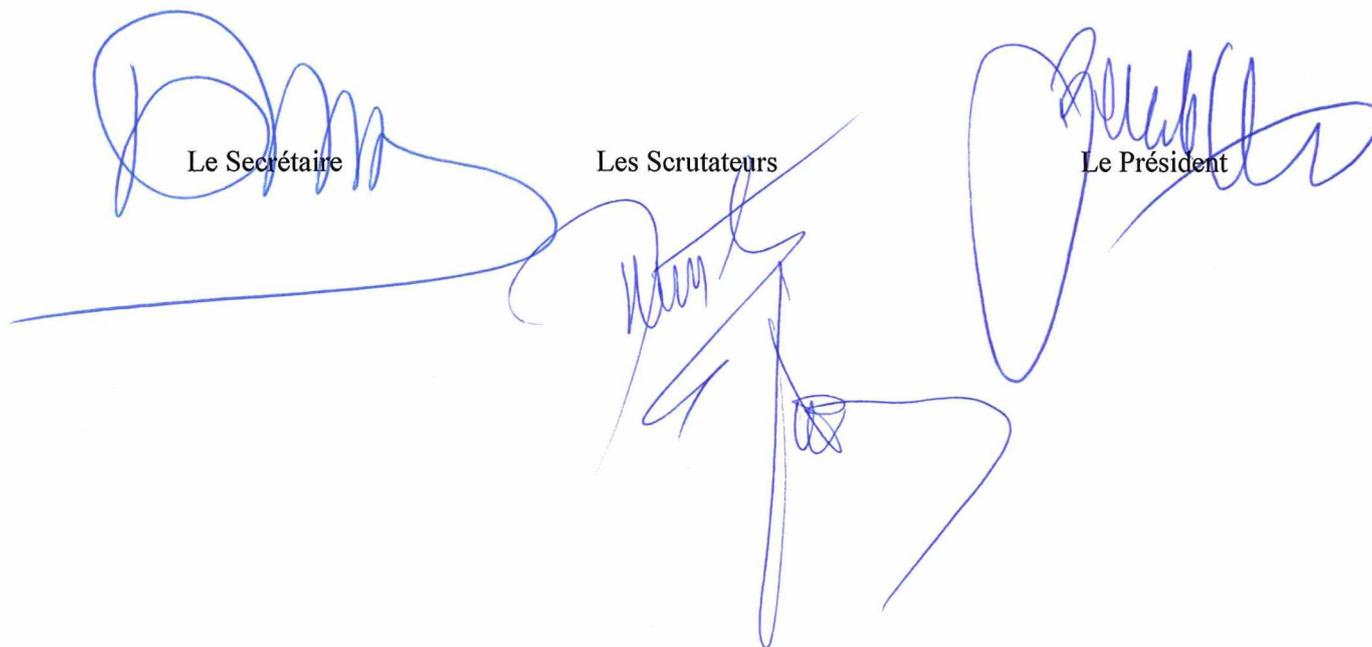
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 45.

Le secrétaire est dispensé par l'Assemblée de la lecture du procès-verbal, lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

Le Président

The image shows three handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for the Secretary, the middle one for the Scrutineers, and the right one for the President. Each signature is written over its respective printed label.

Pourcentage d'actions représentées: 56,71%

Ordre du jour	Pour en %	Contre en %	Abstention ² (Nombre d'actions)
2. Rapport annuel et Comptes, Dividende et décharge			
2.1.3 Comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2024	99,98%	0,02%	343.195
2.2.2 Dividende brut relatif à l'exercice 2024 de 3,5 EUR par action ageas SA/NV	99,99%	0,01%	2.858
2.3.1 Décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024	98,81%	1,19%	435.684
2.3.2 Décharge au commissaire pour l'exercice 2024	98,95%	1,05%	438.980
3. Rapport de rémunération			
Rapport de rémunération	95,57%	4,43%	2.025.358
4. Renouvellements de mandats			
4.1 Renouvellement mandat de Monsieur Bart De Smet	89,65%	10,35%	34.962
4.2 Renouvellement mandat de Monsieur Jean-Michel Chatagny	99,60%	0,4%	18.173
4.3 Renouvellement mandat de Madame Katleen Vandeweyer	97,37%	2,63%	16.226
5. Confirmation de la nomination du commissaire pour l'audit du reporting non financier (CSRD)			
Nomination PwC Reviseurs d'Entreprises pour l'audit du reporting non-financier (CSRD)	99,93%	0,07%	474.257

² Les abstentions ne sont pas prises en compte dans les résultats de votes.